



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 17 – du 11-03-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Mohammed Amine KOUCKAR, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT.

Excusé :

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13h30

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 16 du 04/03/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel de USB SEYNE LES ALPES du 05/03/2025 : Désistement équipes U7 et U9 jusqu'à la fin de la saison. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel de l'ARGENTIERE Sp du 05/03/2025 : Absence des équipes U7 au plateau de LA BATIE le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'ARGENTIERE Sp du 05/03/2025 : Absence des 2 équipes U11 aux plateaux de GAP et CHORGES le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'AS VALENSOLE GREOUX du 06/03/2025 : Changement lieu rencontre U13 D1 GJDV – GAP Foot 05 du 08/03/2025. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel de l'AF CHAMPSAUR VALGAU du 06/03/2025 : Présence d'une seule équipe U7 au plateau de LARAGNE le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'AF CHAMPSAUR VALGAU du 06/03/2025 : Présence d'une seule équipe U9 au plateau de SAINT CREPIN le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de LARAGNE Sp du 06/03/2025 : Absence d'une seule équipe au plateau de SAINT BONNET le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de SAINT CREPIN EYGLIERS du 07/03/2025 : Présence d'une seule équipe U7 au plateau de LARAGNE le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de FC L'AVANCE du 06/03/2025 : Absence de l'équipe U9 au plateau de L'ARGENTIERE le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'US VEYNES SERRES du 07/03/2025 : Absence de l'équipe U 11 au plateau de SAINT BONNET le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'ASF TALLARD du 07/03/2025 : Absence des équipes U9 au plateau de l'ARGENTIERE le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de GJ AIGLUN BRUSQUET du 07/03/2025 : Absence de l'équipe U9 au plateau de DAUPHIN le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de GJ AIGLUN BRUSQUET du 07/03/2025 : Absence de l'équipe U7 au plateau de VINON le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'AS FORCALQUIER du 08/03/2025 : Présence d'une seule équipe U7 au plateau de SISTERON le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'AS FORCALQUIER du 08/03/2025 : Absence d'une équipe U11 au plateau de BANON le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de l'AS FORCALQUIER du 08/03/2025 : Présence d'une seule équipe U9 au plateau de GREOUX le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de FC L'AVANCE du 08/03/2025 : Absence de l'équipe U11 au plateau de SAINT BONNET le 08/03/2025. Lu et noté.
- Courriel de Mairie de VOLX du 10/03/2025 : Arrêté municipal jusqu'au 19/03/2025. Lu et noté.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

CRITERIUM U13

Lors de la phase 2 du critérium u13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres

U13 Poule ACCESSION

Journée 2 du 08/03/2025

- RAS

U13 D1 Poule A

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53237944 : FC LA SAULCE 1 – GJ DURANCE VERDON 3. La commission demande au club de FC LA SAULCE de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. **Reçue.**
- Match n° 53237945 : GAP Foot 05 2 – GJ VIVOR 2. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. **Reçue.**

Journée 2 du 08/03/2025

- RAS

U13 D2 Poule A

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53237984 : GAP Foot 05 3 – Entente DAB 2. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. **Reçue.**

Journée 2 du 08/03/2025

- RAS

U13 D3 Poule A

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53238020 : GAP Foot 05 4 – L'ARGENTIERE Sp 2. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. **Reçue.**

Journée 2 du 08/03/2025

- RAS

U13 D3 Poule B

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53238054 : FC SISTERON 3 - GAP Foot 05 5. La commission demande au club de FC SISTERON de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. **Reçue.**

Journée 2 du 08/03/2025

- RAS.

U13 D3 Poule C

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53238095 : GAP Foot 05 6 – GJ VIVOR 3. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. **Reçue.**



PÔLE TECHNIQUE

Journée 2 du 08/03/2025

- RAS.

U13 D3 Poule D

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53238127 : AS FORCALQUIER 1 – GJ BASSIN du LARGUE 2. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçue.**
- Match n° 53238129 : SC VINON DURANCE 2 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçue.**

Journée 2 du 08/03/2025

- Match n° 53238130 : EP MANOSQUE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

FESTIVAL U13

Equipes qualifiées : AF CHAMPSAUR VALGAU 1, Entente ASESCES 1, Entente DAB 1, EP MANOSQUE 1, FC LA SAULCE 1, FC L'AVANCE 1, GAP Foot 05 1, GAP Foot 05 2, GJ DURANCE VERDON 1, GJ VIVOR 1 - LA ROCHE Sp 1, LARAGNE Sp 1, L'ARGENTIERE Sp 1, SC VINON DURANCE 1, US MOYENNE DURANCE 1, US MOYENNE DURANCE 2.

CRITERIUM U11

Niveau Départemental

Journée 1 du 01/03/2025

Plateau Classique

- RAS

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau Classique

Site n°1 à Embrun : Absence prévenue GAP Foot 05 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°2 à ORAISON : **Pensez à mettre vos documents sur FAL et non sur la messagerie de la commission. Merci.**

Niveau District

Journée 1 du 01/03/2025

Plateau Classique

Site n°1 à Vinon : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus**

Site n°2 à Villeneuve : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de US VIVO 04 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus.**

Site n°4 à Peyruis : Manque feuille de présence EP MANOSQUE 2. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°5 à Veynes : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US VEYNES SERRES de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°6 à Larnage : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°7 à Chorges : Les documents ne sont pas au format souhaité. **La commission demande au club de CHORGES OLYMPIQUE de nous faire parvenir les documents au format (PDF) pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus.**



PÔLE TECHNIQUE

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau Classique

Site n°1 à Valensole : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'AS VALENSOLE GREOUX de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site n°2 à Peyruis : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents au format PDF (impossible d'ouvrir les documents) pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site n°2 à Peyruis : Absence non prévenue EP MANOSQUE 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°3 à Banon : Absence non prévenue SC VINON DURANCE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°3 à Banon : Absence prévenue AS FORCALQUIER 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°5 à Gap : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site n°6 à Saint Bonnet : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site n°6 à Saint Bonnet : absences prévenues US VEYNES SERRES 2 et LARAGNE Sp 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°7 à La Saulce : Absence prévenue AS DAUPHIN 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°8 à Tallard : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'ASF TALLARD de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site n°8 à Tallard : Absence prévenue USB SEYNE LES ALPES. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°9 à Chorges : Les documents ne sont pas au format souhaité. **La commission demande au club de CHORGES OLYMPIQUE de nous faire parvenir les documents au format PDF pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site n°9 à Chorges : Absence prévenue L'ARGENTIERE Sp 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Criterium U9

Journée 1 du 01/03/2025

Plateau Classique

Site N° 1 à Embrun : Manque feuille de présence de FC L'AVANCE. **La commission demande au club de FC L'AVANCE de nous faire parvenir le document pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence du document demandé la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 2 à Saint Bonnet : Manque feuilles de plateau et de présence sauf pour le club de US VEYNES SERRES. **La commission demande au club de L'AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus.**

Site N° 3 à La Saulce : Manque la feuille de plateau et la feuille de présence de GAP Foot 05. **La commission demande au club de FC LA SAULCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 4 à Digne : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus.**

Site N° 5 à Saint Auban : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus.**

Site N° 7 à Manosque : Manque les feuilles de plateau et de présence sauf pour le club de US VIVO 04. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau classique



PÔLE TECHNIQUE

Site N°1 à L'Argentière : Absences prévenue de ASF TALLARD et de FC L'AVANCE. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 4 à Volonne : **Pensez à mettre vos documents sur FAL et non sur la messagerie de la commission. Merci.**

Site N° 6 à Dauphin : Absence prévenue de GJ AIGLUN BRUSQUET. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 6 à Dauphin : Manque feuille de présence de US MOYENNE DURANCE. **La commission demande au club de L'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site N° 7 à Villeneuve : Manque feuille de présence de EP MANOSQUE. **La commission demande au club de L'EP MANOSQUE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Critérium U7

Journée 1 du 01/03/2025

Plateau Classique

Site N° 1 à Forcalquier : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous faire parvenir le document pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. Reçus.**

Site N° 1 à Forcalquier : Absence prévenue SC VINON DURANCE. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 4 à Oraison : Manque feuille de présence AS VALENSOLE GREOUX. **La commission demande au club de AS VALENSOLE GREOUX de nous faire parvenir le document pour le mardi 11/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau Classique

Site N° 1 à Sisteron : Manque feuille de plateau et de présence sauf AS DAUPHIN et US MOYENNE DURANCE. **La commission demande au club de FC SISTERON de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site N° 2 à Vinon : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur**

Site N° 2 à Vinon : Absence prévenue de GJ AIGLUN BRUSQUET. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 3 à Laragne : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site N° 4 à La Batie : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC L'AVANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur.**

Site N° 4 à La Batie : Absence prévenue de L'ARGENTIERE Sp 1 et 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

RAPPEL

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS)

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.



PÔLE TECHNIQUE

APPEL A CANDIDATURES AUX CLUBS POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 :**
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
Candidature reçue : EP MANOSQUE
- **Journée challenge U11 :**
SAMEDI 24 MAI 2025
Attente candidature
- **Festival U13 phase départementale :**
SAMEDI 5 AVRIL 2025 :
GAP Foot 05

Réponses aux candidatures attendues par courriel au secrétariat du District des Alpes de Football : secretariat@alpes.fff.fr avant le **SAMEDI 1er MARS 2025.*

La séance est levée à 14H30

Prochaine réunion le 18/03/2025 en présentiel à 16H00

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER